



© ET Studio

Le «Zéro Phyto» ou l'abandon des pesticides

La loi Labbé¹ interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public. Les produits phytosanitaires de biocontrôle autorisés en agriculture biologique restent cependant disponibles.

Au 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'est étendue aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent donc plus employer ni détenir ce type de produits. Hormis les produits de biocontrôle, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs sont interdits à la vente.

Le saviez-vous ?

62 700 tonnes/an ! La France était en 2011 le 1^{er} consommateur européen de pesticides, le 4^{ème} mondial².

Un seul gramme de pesticide peut polluer 10 000 m³ d'eau !

Les utilisations en zones non-agricoles sont responsables d'environ 30 % de la pollution des eaux par les pesticides !

¹ modifiée par l'article 68 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte (LTE) et par la loi Pothier.

² Source : Union des industries de la Protection des Plantes

Quels sont les enjeux de la loi ?

Cette démarche réglementaire se fonde sur un problème majeur de santé publique et sur une nécessité absolue de préservation de la biodiversité. En effet, les pesticides chimiques représentent un danger pour :

- notre santé par une augmentation des risques de cancers ou de maladies ;
- notre environnement par la pollution des rivières et des nappes phréatiques et par une stérilisation des sols ;
- la biodiversité notamment par la destruction des insectes auxiliaires et particulièrement des pollinisateurs.



Le saviez-vous ?

Aux Antilles françaises, 30 ans après son interdiction, on trouve encore du DDT dans le lait maternel !³

Qu'entend-on par pesticides chimiques ?

Les pesticides, également nommés produits phytosanitaires ou encore produits phytopharmaceutiques, sont des biocides, littéralement « qui tue la vie ». Ces substances chimiques sont destinées à détruire ou limiter le développement des herbes indésirables (adventices), des organismes nuisibles ou des maladies. Ils sont distingués en trois types :

- les herbicides, contre les adventices ;
- les fongicides, contre les champignons ;
- les insecticides contre les insectes.



Tous les produits « phyto » sont-ils interdits ?

Non, certains produits restent autorisés. Il s'agit des produits de biocontrôle, des produits utilisables en agriculture biologique et des produits à faibles risques. Ce sont en grande partie des matières actives d'origine naturelle. Néanmoins, des mesures de précautions restent obligatoires (certiphyto pour les agents, port des protections, stockage dans un lieu adapté...)

La liste des produits de biocontrôle autorisés est régulièrement mise à jour sur le site www.ecophyto-pro.fr



Le saviez-vous ?

Le non-respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires peut être punie de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende !

Quelles sont les solutions alternatives ?

Il est certain que cette nouvelle situation règlementaire engendre une modification en profondeur dans la gestion de nos espaces naturels. Là où chaque problème disposait de sa « solution chimique », le jardinier doit désormais adapter sa réponse en fonction du contexte et souvent associer plusieurs méthodes de gestion. Dans tous les cas, il doit désormais « *faire le plus possible avec et le moins possible contre* »⁴. Cela redéfinit le rôle du jardinier, en accordant une place centrale à l'observation et la coopération avec la nature.

La lutte mécanique

En fonction de la surface à désherber et du contexte (caniveaux, allées, espaces jardinés...), il existe de nombreux outils des plus simples aux plus évolués.



↑ Rouleau à grille

↑ Reciprocateur

⁴Gilles Clément, *Le Jardin en mouvement*, Paris, Pandora, 1991



↑ Abeille sur fleur de ciste



↑ Lucane Cerf-volant mâle (*Lucanus cervus*)

Les auxiliaires du jardin

On nomme « auxiliaires » le cortège de petits animaux utiles au jardin ; ils jouent un rôle essentiel dans l'équilibre de tous les espaces de nature. Ils se répartissent en trois types :

- les **prédateurs** comme la coccinelle qui dévore les pucerons ;
- les **pollinisateurs** indispensables à la reproduction des plantes ;
- les **décomposeurs** et les micro-organismes du sol qui transforment la matière organique en matière minérale assimilable par les végétaux.

Les paillages

Le paillage consiste à recouvrir l'espace entre les plantations à l'aide de matières organiques ou éventuellement minérales. En plus de protéger le sol du tassement et des intempéries, le paillage limite la pousse des herbes adventives, réduit les pertes en eau et constitue un milieu de vie pour la faune auxiliaire.

La patience et l'évolution du regard

Passer d'une technique conventionnelle à une approche plus naturelle prend du temps. Il faut permettre aux auxiliaires de se développer jusqu'à arriver à un nouvel équilibre vertueux du milieu. Par ailleurs, il devient nécessaire d'appréhender la végétation spontanée comme un élément de nature participant à la richesse génétique de notre territoire.

